

403.I
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 403 Avenue du Stade
73700 BOURG ST MAURICE
831 557 319 RCS CHAMBERY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 23 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-trois du mois d'avril,

Monsieur Laurent DUMONT,
Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la société 403.I,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert de siège social,
- à la modification corrélative des statuts,
- à la délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer le siège social de BOURG ST MAURICE (73700) 403 Avenue du Stade à BOURG ST MAURICE (73700) 46 Place Marcel Gaimard à compter de ce jour.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique, en conséquent de la décision ci-avant adoptée, décide de modifier l'article 4 des statuts relatif au siège social dont la rédaction devient la suivante :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à BOURG SAINT MAURICE (73700), 46 Place Marcel Gaimard.

Le déplacement du siège social est décidé par l'associé unique ou par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Le siège social peut cependant être transféré en tout endroit du territoire français par une simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'associé unique ou par décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales. »



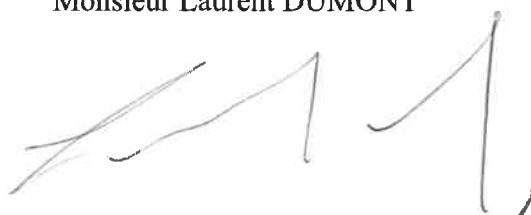
Profitant de la présente modification, l'associé unique décide de supprimer des statuts toutes les dispositions relatives à la constitution de la société et au premier exercice social devenues sans objet.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Laurent DUMONT

A handwritten signature in dark ink, consisting of several fluid, connected strokes. The signature is positioned below the printed name 'Monsieur Laurent DUMONT'.